



**PRÉFET  
DE LA SOMME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires  
et de la mer de la Somme**

**Réunion d'information ICPE  
Actualités de la sécheresse**

**Service environnement et littoral**

# Réunion d'information ICPE – Actualités de la sécheresse

- Cadre réglementaire en vigueur dans la Somme
  - Arrêté-cadre départemental
  - Zones d'alertes
  - Suivi de la ressource
- Historique des niveaux atteints depuis 2017
- État de la ressource au printemps 2023
- Réponses administratives



# Cadre réglementaire en vigueur dans la Somme

- L'arrêté-cadre départemental sécheresse
  - Révision au 1<sup>er</sup> janvier 2023
  - Continuité de l'ACD précédent - 2017
    - 9 zones d'alertes – suivi bimensuel des cours d'eaux et nappes
    - Gradation des mesures en fonction des seuils atteints
  - Éléments de nouveautés :
    - Nouveau seuil d'anticipation (n'emportant pas restrictions d'usages) ;
    - Modifications concernant principalement à usage agricole ;
    - Dispositif de sécurisation de l'eau potable : limitation progressive des usages en cas de défaillance du service



# Cadre réglementaire en vigueur dans la Somme

- 9 zones d'alertes



# Cadre réglementaire en vigueur dans la Somme

- 9 couples piézomètres/stations de mesures débitométriques



# Historique des niveaux atteints depuis 2017

	Authie	Maye	Nièvre-Hallue	Ancre	Somme-Amont	Avre	Selle	Somme-Aval	Bresle
2017	VIGILANCE	ALERTE							ALERTE RENFORCÉE
2018		ALERTE RENFORCÉE							
2019		CRISE			ALERTE	ALERTE			ALERTE RENFORCÉE
2020		*				*			VIGILANCE
2021									*
2022		ALERTE RENFORCEE **		VIGILANCE	VIGILANCE	ALERTE		VIGILANCE	ALERTE RENFORCEE **

\* Seuil de vigilance brièvement atteint, sans déclenchement d'arrêté sécheresse

\*\* Seuil de crise atteint, sans déclenchement d'arrêté sécheresse



# État de la ressource au printemps 2023

Secteur hydrographique	Indicateur eaux de surface	Indicateur eaux souterraines
Authie	-	-
Ancre	Alerte	Vigilance
Somme-amont	Vigilance renforcée	Vigilance
Avre	Alerte	Vigilance
Selle	-	Vigilance
Somme-aval	Vigilance renforcée	Vigilance
Nièvre	-	-
Maye	-	-
Bresle	-	-

Situation dégradée en sortie d'hiver : déficit 2022 + pluviométrie hivernale normale

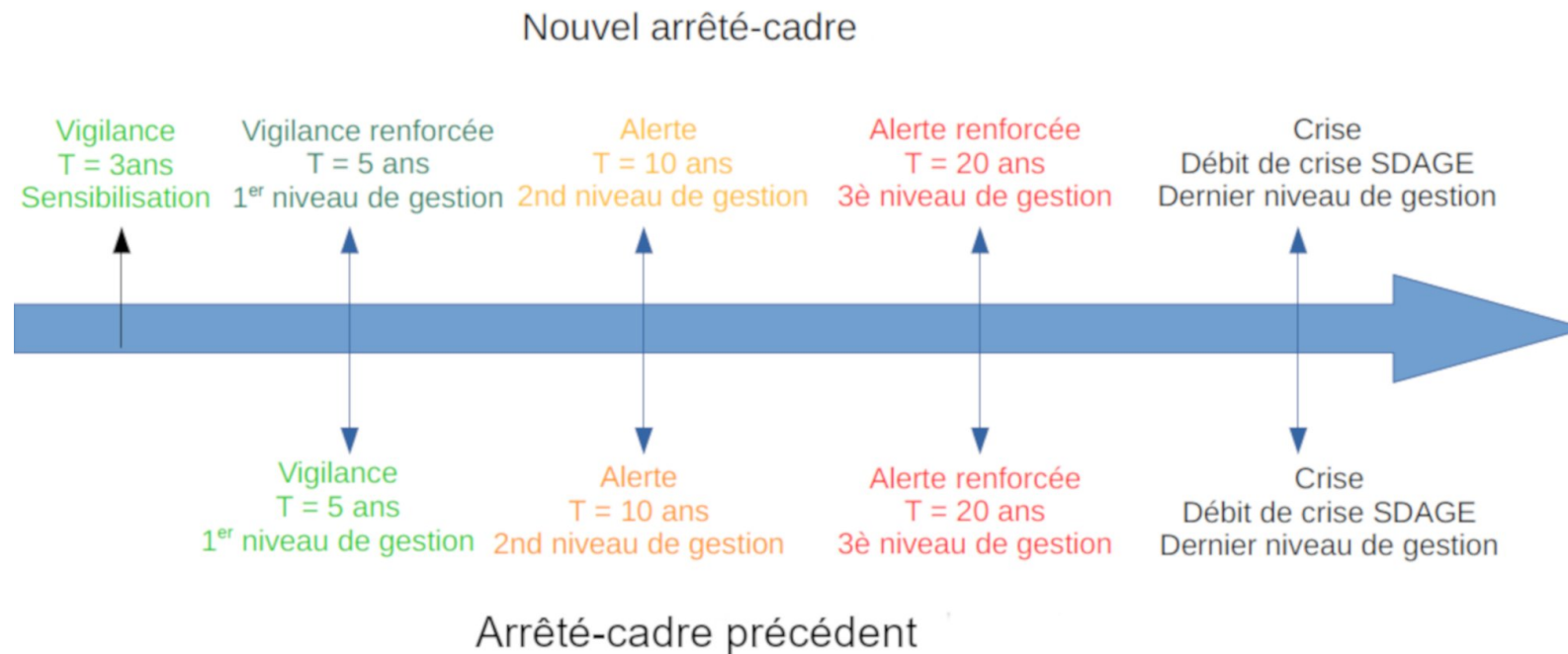
Pas de recharge de nappe à l'est du département – recharge modérée à l'ouest

Depuis 2017 : situation jamais rencontrée



# Réponses administratives

## 5 niveaux de sécheresse sur le bassin Artois-Picardie



Aujourd'hui : l'Ancre et l'Avre sont placées en situation de vigilance renforcée





# Réponses administratives

## Seuil de vigilance

Introduit lors de la révision de l'arrêté d'orientations de bassin Artois-Picardie

Seuil d'anticipation

N'emporte pas de restrictions d'usages

Logique de sensibilisation et communication aux membres du comité



# Réponses administratives

## Seuil de vigilance renforcée

Correspondance avec l'ancien seuil de vigilance

Logique de sensibilisation pour le grand public

Plafonnement volumétrique sectorisé de l'irrigation

ICPE : limitation des prélèvements, avec pour objectif la réduction de 5 % des prélèvements



# Réponses administratives

## Seuil d'alerte

Restrictions d'usages pour le grand public

Limitation des cultures irriguées et des volumes restant à consommer

ICPE : activation des mesures d'alerte, à défaut réduction de 10 % des prélèvements



# Réponses administratives

## Seuil d'alerte renforcée

Restrictions d'usages pour le grand public renforcées

Limitation plus forte des volumes d'irrigation restant à consommer

ICPE : activation des mesures d'alerte renforcée, à défaut réduction de 20 % des prélèvements

Objectif : réduire au maximum les prélèvements pour ne pas atteindre le seuil de crise



# Réponses administratives

## Seuil de crise

Seuls les usages liés à la santé, la sécurité et l'hygiène publique sont autorisés.

Irrigation : seule l'irrigation maraîchère est autorisée, entre 18h00 et 9h00

ICPE : activation des mesures de crise, à défaut mise en sécurité des installations et prélèvements intégralement restitués aux cours d'eaux

Objectif : préserver la distribution d'eau potable et les milieux aquatiques





**SERVICE ENVIRONNEMENT  
ET LITTORAL**

**Conception : DDTM80 / SEL  
Gauthier RIFAUT**

**Photos : DDTM80**

**Direction départementale des  
territoires et de la mer de la  
Somme**

**35 rue de la vallée  
- 80000 Amiens  
03.64.57.24.00**

**Avril 2023**